

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on head: taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

Vol. I.

TORONTO, JEUDI, 4 MARS, 1858.

No. 2.

HISTOIRE DE NOTRE PREMIER NUMERO.

Le soldat, le prêtre, l'avocat, le médecin, l'acteur ont tous leurs jours d'épreuves. Le journaliste a aussi les siennes et celles du journaliste canadien sont bien différentes de celles par lesquelles peut avoir à passer son confrère de Paris. Qu'il me soit permis de parler de mes tribulations depuis le jour où je conçus l'idée de fonder un journal français à Toronto. S'il est vrai qu'on adoucit ses peines en les racontant à un ami, quels confidents le journaliste pourrait-il trouver plus intéressés, plus sympathiques que les personnes qui en s'abonnant à son journal avant la publication du premier numéro, lui ont prouvé combien elles s'intéressaient au succès de son entreprise?

J'étais à Québec, ne songeant point à mal, aimant le prochain un peu plus que moi-même, honorant la vertu, la pratiquant même autant qu'il m'était possible et vivant de la vie paisible de l'hiver pendant les mois d'hiver, comme la généralité des Québécois, lorsqu'un politique forcené—cette vieille ville en pullule—dit, un jour du mois passé, en ma présence, qu'il était sur le point de s'abonner à un journal de Toronto, pour suivre avec attention les débats de nos deux Chambres.

Pour mon très-grand malheur, j'eus un accès de patriotisme. Je me dis qu'il était honteux de ne pas posséder dans tout le Bas-Canada un seul journal, soit français, soit anglais qui donnât le rapport des débats parlementaires et, bien qu'il n'y ait pas vingt familles canadiennes dans toute la ville de Toronto, ni plus d'un millier de Canadiens à deux cents milles à la ronde, je résolus, comme Curtius, de me sacrifier au point de fonder dans notre capitale un journal français quotidien, dussé-je n'avoir ni une seule annonce, ni un seul abonné régulier.

Depuis ce jour-là, le bonheur s'est éloigné de moi et la tranquillité a déserté ma couche que le sommeil ne visite plus qu'à de longs intervalles.

Je savais que j'aurais à improviser tout à Toronto: mon bureau, mon service, mes ateliers et qui, pis est, mon public. Je savais aussi que pour accomplir cette tâche, je ne devais compter absolument que sur mes propres forces et que si des actionnaires empressés ouvrent quelquefois leurs bourses en entendant résonner le nom d'un nouveau journal, nul ne voudrait s'aventurer avec moi dans une entreprise qui paraissait si folle.

Les matrones yankees, qui se plaisent à parler par sentences, m'ont dit plusieurs fois: *when there is a will, there is a way*; c'est-à-dire qu'il n'y a rien d'impossible et qu'on peut ce qu'on veut. J'allais donc me mettre à l'œuvre et vérifier l'exactitude de cette encourageante maxime, lorsque je tombai presque malade et, sans être alité, je me trouvai en trop débile santé pour tenter une œuvre si pénible. Premier échec, me dis-je, j'ai bien la volonté; mais où est le moyen?

Je faisais donc des réflexions d'autant plus tristes que, n'ayant jamais rien enterpris de sérieux en ma vie, je voyais mon coup d'essai périr en bourgeon.

Une douzaine de jours avant l'ouverture du parlement, me croyant en meilleure santé, je repris courage et j'écrivis le prospectus de mon journal. Depuis lors je n'ai point eu de répit, soit que j'ai passé mon temps à chercher des agents, soit que j'ai été moi-même à la quête de quelques abonnés. Ah! me disais-je au milieu de mes labeurs, si j'étais à Paris, je ferais un ou deux articles et, mettant mes gants paille, j'irais oublier le passé, le long des boulevards, ou songer au lendemain

dans un foyer de théâtre. Mais les Parques n'ont pas filé de ces jours dorés aux journalistes canadiens. Les dames qui ont des voitures à Paris ou à Londres, se font conduire par de gros cochers tout galonnés, tandis que celles de Québec tiennent elles-mêmes les guides et fouettent leurs chevaux, à la grande admiration de leurs maris ou de leurs cochers, assis tranquillement derrière elles. Des pays peuvent se toucher, sans se ressembler et ici il est convenu qu'un journaliste se chargera de toute la besogne de son établissement.

C'était par des réflexions semblables que je parvenais quelquefois à me consoler. J'arrivai enfin à Toronto, croyant avoir accompli le plus difficile de ma tâche; mais je comptais sans mon imprimeur. Celui-ci gagnait trop gros avec la Chambre pour s'occuper d'aucune autre chose et celui-là, travaillant pour quelque département, craignait de se mettre mal avec son patron en imprimant un journal dont l'allure promettait d'être si indépendante. L'un n'avait pas de caractères français et l'autre craignait d'entreprendre une chose trop pénible.

Cependant, nous nous trouvions à la troisième séance de la Chambre et le *Journal des Débats* allait compter parmi les *morts-nés*, si lundi soir, nous ne nous étions pas arrangé enfin pour monter à la hâte une petite imprimerie française, chez un des imprimeurs anglais les plus actifs de Toronto. Voilà où les journalistes français en sont réduits dans la capitale des deux Canadas.

Le lendemain soir, après avoir corrigé nos épreuves (car je suis mon propre factotum,) je me dirigeais vers mon hôtel, quelque peu fier, je l'avoue, d'avoir surmonté tous les obstacles, lorsque je sentis une légère douleur dans le genou. Ce n'était pas grand'chose au premier abord, et néanmoins, pendant la nuit, le mal avait fait de si grands progrès que si l'hôtel avait été découvert en feu, je n'aurais pas pu bouger de mon lit pour échapper au destin de Didon. C'est le climat traître de Toronto qui m'a valu ces douleurs; il ne m'en fait jamais d'autres. Vous arrivez par un soleil printanier et vous vous débarrassez avec joie de ces gros et vilains vêtements que vous portiez à Québec. Le lendemain, le soleil a disparu et si vous ne prenez pas garde au vent qui tourbillonne au coin, vous pourrez bien ne jamais plus voir fleurir les rosiers et les marguerites.

J'ai donc passé au lit, condamné à ne pas faire le plus léger mouvement, le jour de la naissance du *Journal* dont je suis le père. Ces mots me rappellent que dans certaines îles de l'Océanie, dès qu'un enfant vient au monde, son père se couche, gémit et se plaint, tandis que la mère court de côté et d'autre pour lui avoir des remèdes.

Ce qui a surtout augmenté mes peines, ç'a été, en recevant une copie du premier numéro, d'y lire à la première page, des fautes aussi ridicules que celles-ci: "Dans le but de nous mettre au niveau, nous publierons demain un numéro simple et nous espérons prendre nos pas ordinaire à notre troisième numéro. Que le public attende jusqu'à les avant de critique et plus loin: deux d'étage, pour deuxième étage.

En découvrant ces fautes, dont le public avait le droit de rire, il me semblait que j'éprouvais toutes les sensations pénibles d'une mère à qui on apporterait son enfant, bossu, borgne et boiteux.

Quoiqu'il en soit, nous avons prouvé à tous les incrédules qu'on peut réellement faire ce qu'on veut bien. C'est à présent au public à nous aider à prouver aux nombreuses personnes

qui nous ont prédit l'insuccès et la ruine, que le patriotisme et la fierté des Canadiens-Français sauront bien soutenir celui qui, le premier, a osé planter le pavillon français dans le camp même de nos rivaux.

Le propriétaire du Journal des Débats.

VI^E PARLEMENT CANADIEN.

1^{er} SESSION.

{ 3^{ème} Séance, Lundi,
1^{er} Mars, 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

L'hon. M. de Blaquièrre—S'étonne qu'il n'ait pas été question dans le discours du trône du mariage de la Princesse Royal et propose d'envoyer une adresse à ce sujet à Sa Majesté, avant même que le gouverneur général ait reçu l'annonce officielle de ce mariage.

Mais après quelques explications des Hon. John Ross et Moore, M. de Blaquièrre consent à retirer sa proposition.

L'hon. M. Moore—Propose une adresse à Son Excellence, en réponse au discours du trône. Selon l'habitude, cette adresse n'est qu'un écho du discours vice-royal.

L'hon. M. Patton—Seconde la motion et se réjouit particulièrement de trouver dans le discours du trône un paragraphe relatif à l'assimilation des lois sur le commerce des deux parties de la Province. Cette assimilation pourra contribuer à faire disparaître les jalousies qui existent entre les deux Canadas, et à créer de nouveaux liens entr'eux. Quant à la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes, c'est une loi barbare et il est autant du devoir du législateur moderne de protéger le débiteur que de sauvegarder les intérêts du créancier. Il arrive tous les jours que les négociants les plus honnêtes et les plus habiles trébuchent et tombent dans la carrière et pour cette chute, ils peuvent être jetés dans une prison comme pour un crime.

Quant à la loi des transports de faveur, contre laquelle on s'élève, il est vrai qu'en général tous les créanciers ont un droit égal à la propriété entière du débiteur; mais il arrive quelques fois que ce dernier est bien plus lié par l'honneur et par la reconnaissance envers certains de ses créanciers qu'envers les autres et, dans ce cas, il serait peut-être injuste d'accuser ce débiteur de malhonnêteté lorsqu'il fait le transport de sa fortune en faveur de ceux qui lui ont rendu les plus grands services. Après s'être étendu assez longuement sur l'importance de nos pêcheries dont il aimerait à voir tous les avantages assurés à nos pêcheurs canadiens, et sur la facilité avec laquelle nous pourrions augmenter le chiffre de l'immigration et faire passer dans le Canada, au moyen du chemin de fer septentrional (de Toronto à Collingwood) toutes les importations et les exportations de Chicago, de la Baie Verte et du Lac Supérieur, l'Hon. M. Patton parle avec éloges de ceux qui ont conçu le projet d'unir par une voie ferrée toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord. Si nous pouvions être délivrés de la dette d'un million et demi de louis qui pèse sur nous, il serait de notre intérêt de faire ce chemin aussitôt que possible. La voie serait d'une longueur de 400 milles, dont un cinquième seulement serait construit aux frais du Canada. Les autres provinces et le gouvernement impérial se chargeraient du reste. L'Hon. conseiller espère que la province entrera bientôt en possession des meilleurs territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aussi que les législateurs canadiens respecteront la décision de Sa Majesté relative au siège de notre gouvernement. Quels que soient les cris de la presse, nul ne saurait douter que la reine n'ait été guidée dans ce choix par les motifs les plus purs et, bien qu'il eût préféré lui-même voir Toronto l'emporter, il doit reconnaître qu'en vue d'une union possible entre toutes les provinces, la cité d'Outaouais devait être préférée à toutes les autres.

L'hon. M. Fergusson—se plaint de ne rien trouver dans le discours du trône qui vaille la peine d'être critiqué. Cependant il aimerait à savoir si la phrase relative au Grand-Tronc signifie qu'on n'aura pas à venir encore au secours de cette compagnie, même pour l'achèvement du Pont Victoria ?

Hon. John Ross—Oui.

L'hon. M. Fergusson—Pense aussi qu'en acceptant le portefeuille de la recette générale, un de ses collègues pourra réaliser de grands bénéfices, sans se faire, néanmoins, beaucoup d'honneur. Il n'oserait pas se présenter devant ses commettants, car ils le traiteraient comme ils ont traité MM. Cayley et Morrison. (M. Fergusson oublie que M. John Ross ayant été appelé au Conseil Législatif par la Couronne, ne représente aucun collège et n'a pas de commettants.)

L'hon. J. Ross—M. Cayley a été élu par une majorité de 400 voix.

L'hon. M. Fergusson—Oui, il est allé à Renfrew et il a pu se faire élire là; mais ses anciens commettants qui le connaissent bien, ont pensé qu'il ne valait pas cela. (M. Fergusson fait claquer son doigt majeur en le faisant glisser le long du pouce.)

L'hon. M. Morris—avoue que la rédaction du discours du trône décele une certaine habileté; aussi se plaint-il plutôt des omissions qu'il y découvre que de ce qu'il renferme. Il se contentera de proposer un petit amendement pour enlever les mots en italiques dans le paragraphe suivant: "Pour remercier Son Excellence de nous avoir appris que la correspondance relative au territoire de la compagnie de la Baie d'Hudson*;" car le gouvernement canadien ne devrait pas admettre, même indirectement, que ce beau territoire appartient à la compagnie de la Baie d'Hudson.

L'hon. Col. Prince—Aime assez le discours du trône; mais il s'étonne qu'il n'y soit pas fait mention de la représentation basée sur la population. En revanche, il y est question de la révolte dans les Indes. S'il est vrai qu'on doive créer un régiment canadien, il espère que les officiers seront pris dans la population canadienne. Quant à l'assimilation des lois sur le commerce du Bas-Canada et du Haut-Canada, il s'en réjouit d'autant plus qu'il a toujours admiré le droit civil français, basé sur la législation romaine, et que dans son opinion, ainsi qu'il le dit une fois au juge Lafontaine, le code civil du Bas-Canada est aussi supérieur à celui du Haut-Canada que la loi criminelle de ce dernier est au-dessus de celle du Bas-Canada.

Un autre paragraphe du discours du trône a rapport à la loi électorale. Il est difficile de bien comprendre cette loi et, après les scandales qui ont eu lieu pendant les dernières élections, chacun admettra la nécessité d'une réforme. Deux de ces élections sont un véritable déshonneur pour la province. Quant à son ami M. MacLeod, il aurait aimé à l'aider à triompher; mais il s'assura qu'un conseiller législatif ou un haut fonctionnaire du gouvernement n'a pas le droit de s'occuper d'élection, ni même de voter. Il aimerait aussi à voir abolir le cens d'éligibilité. Est-ce que 80 louis par an rendent un homme plus respectable et plus digne d'être législateur que s'il possédait moins? Est-on au-dessus de la corruption et de la tentation lorsqu'on a 80 louis par an?

A propos de l'ouverture de nouveaux chemins, destinés à faciliter la colonisation, M. Prince exprime l'espoir de voir le département des terres de la Couronne complètement réformé. Un jour, après avoir fait en vain sa deux-centième visite à ce bureau, il eut envie de prendre un morceau de craie et d'écrire sur la porte ce vers célèbre de l'Enfer du Dante: "Vous qui entrez ici, laissez l'espoir à la porte."

L'hon. M. Vankoughnet—est heureux de voir l'adresse si bien accueillie. Il est vrai qu'on a remarqué des omissions dans le discours du trône; mais est-il nécessaire que ce discours soit une espèce de catalogue de tout ce que le gouvernement doit faire, compte accomplir ou pourra achever pendant la session? Il arrive souvent, même en Angleterre, que pour avoir voulu embrasser trop de choses dans le discours du trône, les ministres se trouvent obligés ensuite de proroger le parlement sans avoir tenu la moitié de leurs promesses. Ne vaut-il pas mieux parler peu et agir autant que possible? Quant à l'amendement de M.

* M. Morris proposait d'enlever les trois mots *Company and its* de cette ligne-ci: "correspondence in relation to the Hudson's Bay company and its territory will be laid before us." Cet amendement est rigoureusement intraduisible en français, si la phrase de l'adresse est conservée telle qu'elle est.

Morris, M. Vankoughnet déclare que les ministres n'ont jamais entendu reconnaître les droits prétendus de la compagnie de la Baie d'Hudson au territoire qu'elle possède; ils ont voulu simplement désigner ce territoire par l'expression la plus en usage.

L'Hon. M. Belleau—fait ensuite la lecture des différents paragraphes de l'adresse; et ils sont tous adoptés à l'unanimité.

L'Hon. M. Taché.—Je désire dire quelques mots relatifs à la situation dans laquelle je me trouve. Le 10 du mois de novembre dernier, le Conseil Exécutif ayant résolu de demander à Son Excellence la dissolution du parlement, je me décidai à mettre à exécution un projet conçu déjà depuis longtemps,—celui de me démettre de mes fonctions. En offrant ma démission à Son Excellence, je lui dis que chaque sujet devait une certaine somme de service à son souverain et à son pays; mais que, dans mon opinion, trois années de service pendant la guerre de 1812, vingt mois passés ensuite dans l'Etat-Major de la milice de la province, et dix années écoulées dans le Conseil Exécutif du pays faisaient un assez beau total pour que j'eusse aujourd'hui le droit de me reposer au sein de ma famille, à l'abri de toutes les tempêtes politiques.

En 1848, lors de la formation du cabinet Baldwin-Lafontaine, je remplissais les fonctions de Sous-Adjudant-Général, dont le traitement me dédommageait à peine des pertes que j'avais faites en abandonnant ma clientèle. Lorsqu'aux instances répétées de MM. Lafontaine, Caron et Aylwin, je me décidai à abandonner cette place pour consacrer mon temps et mes connaissances au service de mes concitoyens, je n'eus pas d'autres motifs, ni d'autre ambition que de servir mon pays dans toute la mesure de mes forces. Je savais pourtant qu'en abandonnant ce qui était certain et des fonctions qui me plaisaient, pour une place précaire, difficile à remplir et entourée d'ennuis et de vexations, (bien qu'elle soit honorable à l'extrême,) je faisais un véritable sacrifice.

Eh! bien je crois avoir servi mon pays assez longtemps et avoir fait assez de sacrifices pour lui, pour avoir aujourd'hui le droit de me reposer. Il plut à Son Excellence de bien accueillir ma demande et de me faire savoir l'acceptation de ma démission par une lettre écrite en termes si flatteurs pour moi que ce serait de la vanité de ma part de la lire à mes collègues. Je donne ces explications, afin qu'on sache bien que c'est pour des raisons toutes personnelles que je me suis séparé de mes collègues. Je serai heureux de leur donner, non pas une approbation aveugle, mais un soutien indépendant.

Le Colonel Prince—fait le plus grand éloge des qualités déployées par M. Taché pendant qu'il présidait le Conseil Législatif, et il dit que c'est, sans doute, par considération pour leur président que tant de conseillers avaient voté, l'an dernier contre son bill en vertu duquel le Président serait élu par le conseil.

Le colonel ajoute qu'il compte présenter de nouveau ce bill.

L'hon. M. Vankoughnet—se fait l'interprète des regrets éprouvés par ses collègues lorsqu'ils apprirent le dessein formé par M. Taché de se séparer d'eux. Ils ne négligèrent rien pour l'engager à leur rester; mais ce fut en vain.

Les Hon. MM. de Blaquière et Boulton font aussi le plus bel éloge de la conduite politique du colonel Taché.

Le Conseil s'ajourne à 6 heures.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Parmi les pétitions présentées, s'en trouve une de M. F. X. Garneau demandant le secours de la Chambre pour l'aider à publier une nouvelle édition de son *Histoire du Canada*. Une seconde pétition présentée par l'Hon. J. S. Macdonald, demande que les Grands Jurés soient payés comme les membres des Petits Jurys.

Sur la liste des *Affaires de Routine* se trouvent les motions suivantes:

"L'hon. proc. gén. Macdonald—Proposera de nommer un comité spécial de treize membres, pour préparer les listes des membres qui devront composer les comités permanents prescrits par cette chambre, lequel devra faire rapport avec toute la diligence convenable.

"M. Turcotte—Proposera que d'ici à la fin de la présente ses-

sion, M. l'Orateur laisse le fauteuil de six heures à sept heures et demie, P.M.

"M. Whitney—Bill pour amender les lois d'usure.

"M. Hébert—Bill pour lever tous doutes quant au droit que peuvent avoir à leurs améliorations les personnes qui se sont établies sur des terres incultes, dans le Bas-Canada, sans en connaître les propriétaires."

La discussion sur l'adresse est ensuite à l'ordre du jour; mais, à la demande de M. Brown qui déclare que l'Opposition n'a pas eu encore le temps de faire imprimer ses amendements, ces débats sont renvoyés jusqu'au lendemain et la Chambre s'ajourne à 8 heures un quart.

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE

—Quand il vous plaira, dit Roquebrune en souriant. Vous me plaisez, je ne sais pourquoi, si ce n'est peut-être que mon arrière-grand-père était né vers Cœu ou Caudebec, dans le pays des pommes et du cidre, et que vous ne parlez pas cette langue barbare qui siffle entre les dents des Anglais et des Américains. Quand vous serez las de votre bonne fortune, venez me voir à Montréal, et si vous avez besoin d'un conseil ou d'un coup de main pour défricher votre forêt, comptez sur moi.

—Quoi! partez-vous si vite?

—Je voudrais être déjà dans mon vieux Canada. New-York m'ennuie à périr. Un oncle que je ne connaissais pas, et qui vendait ici du bœuf salé, s'est avisé de mourir et de léguer son héritage à ma sœur et à moi. Vous connaissez la curiosité des femmes; ma sœur a voulu voir New-York: j'ai cédé, car c'est la plus aimable enfant du monde, et elle fait de moi tout ce qu'elle veut; depuis un mois, nos affaires sont réglées et nous partirons dans trois jours.

Comme le chevalier de Roquebrune finissait de parler, une jeune fille d'une beauté ravissante, blanche et rose, avec des cheveux noirs et des yeux d'une douceur et d'une vivacité charmantes, s'avança sur la pointe du pied comme une déesse, et posa légèrement sa main sur celle du Canadien. Eh bien! Henri, dit-elle d'une voix légère et gracieuse, tu m'oublies, paresseux? Déjà quatre heures, et nous ne sommes pas encore sortis! Vois comme je me suis faite belle pour te plaire!

En même temps, et d'un mouvement lesté et gracieux comme celui d'une gazelle, elle voulut entraîner son frère; mais Roquebrune resta immobile et lui présenta Bussy.

Je crains que mon héros ne paraisse indigne d'intérêt à la plus belle moitié du genre humain, si je raconte fidèlement ce qui se passa dans son cœur; pourtant l'histoire le veut. Bussy n'eut pas plus tôt vu la jeune Canadienne, qu'il oublia complètement miss Cora Jenkins, le rendez-vous donné, et tous les serments qu'il avait prêtés ou reçus depuis dix ans. C'était le meilleur garçon du monde et le plus sincère; mais il avait vingt-cinq ans, et jusqu'à cet âge il n'est pas défendu de déraisonner en amour. Il avait aimé toutes les femmes, toutes celles du moins qui étaient belles; seulement il n'aimait en elles que la beauté. C'est un amour fort délicat, car le goût de la beauté est plus rare qu'on ne pense, et bien des gens ont passé près d'elle sans la connaître; mais ce n'est pas l'amour véritable. Aimer la beauté dans la femme, et n'aimer que la beauté, ce n'est pas aimer la femme même. Cette distinction paraît peut-être subtile. Ceux qui ont lu la *Phèdre* de Platon m'excuseront de m'expliquer si mal; où le vieux Grec a été obscur, j'ai droit d'être incompréhensible. Je veux dire, et tous les gens sages me comprendront, que Bussy aima ce jour-là pour la première fois. Il s'inclina respectueusement devant la jeune Canadienne, hésita quelques secondes, et, reprenant bientôt son sang-froid, lui débita un petit compliment auquel elle répondit très-gracieusement et en peu de mots. Cela fait, Roquebrune et sa sœur descendirent du côté d'*East-River*, et laissèrent le pauvre Bussy tout ébloui de cette apparition céleste.

Le soir, il soupa gaiement sans plus songer à miss Cora Jenkins que s'il ne l'eût jamais connue, et il allait tranquillement

se promener dans Broadway pour rêver plus à l'aise à la belle Canadienne, lorsque neuf heures sonnèrent à toutes les horloges de New-York. Ce bruit lui rappela son devoir.—Quel ennui, se dit-il, d'aller parler d'amour à cette poupée américaine quand j'ai le cœur déjà plein d'une autre passion ? En vérité, c'est un pesant fardeau que d'être trop aimable. J'ai bonne envie de planter la miss Cora... Non, reprit-il après un instant de réflexion, l'honneur de la nation y est intéressé. Il ne sera pas dit par ma faute qu'un Français aura manqué un rendez-vous de guerre ou d'amour. Allons.—Il rajusta son col devant une des glaces du salon d'*Astor-House*, mit des gants frais et monta l'escalier.

Miss Cora Jenkins l'attendait de pied ferme. Elle était assise sous les armes, c'est-à-dire en toilette de bal, dans un de ces fauteuils-balançoirs qu'inventa la paresse des créoles, et elle calculait dans son esprit sage et positif la fortune probable du jeune Français. C'était d'ailleurs une fille charmante, jolie comme la plupart des Américaines, savante en amour comme une vieille femme, et d'une vertu raisonnée, qui est la plus solide et la moins fragile de toutes les vertus. En deux mots, elle était belle comme une rose épanouie et sèche au fond de l'âme comme une vieille fille. Dès son entrée dans le monde, son père, le vieux Samuel Jenkins, lui avait tenu ce petit discours qui devait être sa règle de conduite et son évangile : «Ma chère Cora, je t'aime tendrement et je veux faire ton bonheur. Je te donne mille dollars par an. Avec cette somme et les dettes que tu pourras faire, tâche de trouver un mari. Dans cinq ans, si tu n'as pas réussi, ta pension sera réduite à cinq cents dollars, auxquels, il est vrai, j'ajouterai ma bénédiction paternelle. Voici le premier quartier de ta pension.»

Ce discours pathétique fit le plus grand effet sur la belle Cora. Depuis trois ans, elle cherchait un mari, cette chose si commune et si précieuse : tous les jours, elle jetait sa ligne au hasard dans cette population immense et bigarrée qui remplit New-York ; mais au moment de mordre à l'hameçon, les plus gros poissons se retiraient précipitamment, et Cora restait fille en dépit de tous ses efforts. Aussi pourquoi n'en vouloir qu'aux millions ? Peu à peu ses prétentions avaient diminué. Elle voyait avec frayeur approcher le terme fatal et les cinq cents dollars de pension. Sa beauté devenait célèbre, et pour une fille à marier une beauté célèbre est une beauté perdue. Rien n'est si dangereux que d'être classé, fût-ce parmi les plus forts et les plus habiles. Or Cora était classée... au premier rang, cela est vrai ; mais qu'importe ? Souvenez-vous d'Aristide et du paysan grec. On s'ennuyait d'entendre appeler Cora « la belle Cora ». Elle le sentait, et tournait ses beaux yeux candides sur les étrangers qui arrivaient à New-York ; ceux-là du moins n'avaient pas entendu parler d'elle. De là le succès de Bussy. D'ailleurs le Parisien était aimable ; il avait de l'esprit, il paraissait riche ; il pouvait l'emmener à Paris, cet Eldorado de toutes les femmes de l'univers. Que de raisons de la séduire ! Dans cette attente, les heures paraissaient des siècles. Le cœur de la belle Cora battait fortement. Enfin Bussy parut.

Sans se lever, d'un geste et d'un sourire gracieux, elle le salua et l'invita à s'asseoir. Bussy, qui ne s'étonnait pas facilement, fut cependant étonné de cet accueil. Malgré les avertissements de Roquebrune, il n'avait pas cru trouver tant d'aisance dans une situation si délicate ; surtout il avait peine à s'habituer à ce balancement continu du fauteuil que la conversation n'interrompait pas.—Après tout, pensa-t-il, c'est l'usage à New-York. Pourquoi serais-je étonné de ce sans-gêne charmant ? Si les femmes d'Amérique renoncent à cette étiquette d'Europe qui les protège aussi efficacement que leur propre vertu contre l'audace des hommes, est-ce à moi de le trouver mauvais ?

Cette réflexion lui rendit sa hardiesse et sa gaieté accoutumées. Il parla avec feu ; entre gens de sexe différent, la conversation ne tarit pas. Il parla de constance et se donna pour un Amadis. Cora, qui ne s'en souciait guère, feignit de le croire, et lui demanda d'un air provoquant quelle beauté il préférerait à toutes les autres. Bussy répondit galamment qu'il ne l'avait jamais su avant ce jour, mais qu'il commençait à le comprendre. Il fit le portrait flatté de la belle Américaine, n'oubliant ni la couleur de ses cheveux, ni le bleu de ses yeux, ni le rose de son teint, ni la rondeur de sa taille, ni même le goût de sa toilette.

Tout à coup, au moment où Bussy allait oublier les sages avis du Canadien, miss Cora, qui n'oubliait jamais l'essentiel, même dans les circonstances les plus critiques, fit à notre héros une question qui tomba sur son amour comme une couche d'eau glacée et l'éteignit. Elle lui demanda s'il voulait demeurer en Amérique et s'il était riche. Cette question, ramena Bussy au bon sens. Il se leva d'un air assez froid et répondit qu'il possédait encore plus de cinq mille acres de forêt dans l'Ohio. Cette réponse ne parut pas satisfaire miss Cora.

—Quoi ! vous n'avez, dit-elle, ni terre, ni maison, ni commerce !

—Qu'importe, puisque je vous aime ?

—Moi aussi, mon cher monsieur, je vous aime, et fort tendrement, quoique je commence à craindre que vous ne m'aimiez pas longtemps ; mais l'amour n'est pas tout en ménage.

—Oui, j'entends bien, dit Bussy, il y faut aussi quelques cachemires ; mais pourquoi nous occuper de ce qui est utile ou inutile en ménage ?

(A continuer.)

A NOS ABONNES

Nous pouvons annoncer à nos abonnés que nous nous sommes entendu avec un excellent artiste de New-York pour publier les portraits de nos gouvernants et des hommes qui font meilleure figure dans le parlement. Nous ferons remarquer seulement que, comme la valeur de ces portraits sera au dessus du prix modeste des copies de notre journal, nous ne ferons ce cadeau qu'à nos abonnés réguliers.

De plus, de temps à autre et selon les exigences des débats, nous publierons des numéros doubles. Peut-être même adopterons-nous régulièrement le format de huit pages, surtout si MM. les annonceurs comprennent quels grands avantages ils trouveront à faire paraître leurs annonces dans une feuille répandue sur tous les points de la Province.

Enfin, dans quelques jours, nous aurons pris des mesures avec des journalistes de talent, de New-York, de Montréal et de Québec, pour publier des chroniques datées de ces villes et qui mettront au courant de toutes les nouvelles générales ou locales, ceux d'entre nos abonnés qui ne reçoivent pas d'autre feuille que le *Journal des Débats*.

Messieurs les membres du Parlement qui désireraient prendre plusieurs copies du *Journal des Débats* pour les envoyer à quelques uns de leurs commettants respectifs, sont priés de faire connaître au plus tôt le chiffre de ces abonnements, en s'adressant au bureau du journal, (imprimerie de M. Blackburn, 63 Yonge Street, second étage,) ou en envoyant une note à l'éditeur, au bureau de poste de la Chambre Législative.

Le *Journal des Débats* paraît à Toronto pendant la session, cinq fois par semaine, c'est-à-dire le lendemain de chaque séance parlementaire.

On s'abonne : au bureau de publication, à Toronto, 63 Rue Yonge ;—à notre bureau principal, à Montréal, chez M. J. B. Marcoux, magasin de M. J. B. Rolland, libraire, rue Saint Vincent ;—à la Cité des Outaouais, chez M. J. T. C. Trottier de Beaubien ;—à Saint-Hyacinthe, chez M. George Leclère, M. D. ;—à Sorel, chez M. Dunbar Mondor, marchand ;—à Trois-Rivières, chez M. Théophile Larue, libraire ;—et à Québec, chez notre agent, M. V. Trembley, rue Buade, en face du Bureau de Poste ; ou chez les libraires, MM. Crémazie, Léon Rochette, et François Fournier.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre, les quarante premiers numéros, payable d'avance, ou de quinze sous par semaine. Au détail, chaque copie de notre journal se vend quatre sous.

Le prix de nos annonces sera d'un cent le mot pour celles qui n'en auront pas plus de cinquante, et à raison d'un demi cent pour chaque mot en sus.

Dans tout les cas, après la première publication, l'annonce ne coûtera pour chaque insertion nouvelle que le quart de ce qu'elle aura coûté la première fois.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.